



ACTUALITÉS SOCIALES

JANVIER 2026

2026

BONNES RESOLUTIONS 2026



Apprendre à mieux connaître ses droits :

- Avec nos livrets CFTC : “Bien comprendre les accords COVEA”, “Bien préparer sa retraite”, “Bien épargner”, “Ma santé”
- Ainsi que nos réunions d’information CFTC Covéa, pour aller plus loin.

En un simple clic venez les découvrir sur notre site :

<https://cftc-covea-france.fr/>



Notre mutuelle KLÉSIA propose un accompagnement santé articulé autour de quatre applications qui seront gratuites pour les collaborateur COVEA :

- **Minday** pour le bien-être mental et l'amélioration du sommeil
- **SmartDiet** pour adopter une alimentation équilibrée
- **Kwit** pour arrêter de fumer ou de vapoter
- **TrainMe** pour bénéficier d'un coaching sportif personnalisé



Si vous êtes adhérent à la CFTC, vous pouvez bénéficier d'une protection juridique, de formations et d'un accompagnement personnalisé à chaque étape de votre vie professionnelle. Retrouvez notre bulletin d'adhésion sur notre site.

LA SUBROGATION OUI MAIS VIGILANCE

Lorsque vous êtes en arrêt maladie, Covéa pratique la subrogation : la prise en charge de votre arrêt par la CPAM est donc transparente pour vous, et votre salaire est maintenu.

⚠️ Attention : si Covéa ne reçoit pas le versement des IJSS, le salaire maintenu pourra vous être réclamé ou déduit ultérieurement, dès que la situation sera identifiée. Cela peut intervenir plusieurs mois après le versement initial.

→ Je vérifie sur mon compte AMELI la bonne prise en compte de mon arrêt maladie. Tout est bon, je me rétablis avant de reprendre. Par contre, si rien n'est noté, je me rapproche de ma CPAM.



ACTUALITÉS SOCIALES -JANVIER 2026



TELETRAVAIL



Soyez vigilant dans la saisie de vos jours télétravaillés, des **contrôles** sont en cours.

FINANCER SES PROJETS

Vous avez la possibilité de débloquer votre épargne salariale pour financer certains projets :

- **Achat, changement ou construction de votre résidence principale (PEG, PERCOL)**
- **Achat d'un véhicule électrique, neuf ou d'occasion (PEG)**
- **Financement de travaux de rénovation énergétique de votre résidence principale (PEG)**

Note :

Avant l'achat : Le montant pouvant être débloqué correspond au coût du projet, déduction faite de votre emprunt. Cette somme est versée par NATIXIS au notaire ou au concessionnaire sur justificatif.

Après l'achat : Seule la part de votre apport personnel pourra être débloquée par NATIXIS.

LES CAS DE DÉBLOQUE	PEG	PERCOL	PERI	FONDS DE PÉNURIE	CET	CETE
Émission de contrat de travail	✓					
Acquisition/ construction de la résidence principale	✓	✓	✓	✓		
Aggrandissement de la résidence principale	✓					
Création/reprise d'entreprise	✓					
Mariage / PACS	✓					
Arrivée d'un jeune enfant ou deux	✓					
Diverses acquisitions de parts avec ou moins un enfant	✓					
Expiration des droits chômage	✓	✓	✓	✓		
Violences Conjugales	✓	✓	✓	✓		
Irreversibilité	✓	✓	✓	✓		
Décès	✓	✓	✓	✓		
Remise en état de la résidence principale (Courtier)	✓	✓				
Départ à la retraite	✓					
Surendettement	✓	✓	✓	✓		
Transfert sur PERCOL (10jouans)	✓					
20 jours payables par an						
Rénovation énergétique de la résidence principale	✓					
Activité de proche aîné	✓					
Achat d'un véhicule électrique, hybride ou vélodiesel neuf	✓					



**Toute l'équipe CFTC Covéa vous souhaite une
Bonne année
2026 !**

